

La diversification de l'activité : activités en lien avec le grand public



AGLIA

Association du Grand Littoral Atlantique

Lycée Maritime de La Rochelle
22 novembre 2018

Ressources complémentaires

- » Pour approfondir les activités annexes à la pêche et la conchyliculture

L'Aglia, pour une reconnaissance réglementaire

Pescatourisme

- Mise en réseau
- **Etude rentabilité, fiches méthodologiques...**
- GT national : réflexion charte et label national

- Création du GT national
- Expérimentations territoriales
- Evolution de la réglementation nationale

- Cadre juridique pour les projets expérimentaux

2006/2007 –
Equal/DEFIS

2009/2011
PRESPO

2012/2013 –
Pescatlantique

2014/2017 –
Pescatlantique 2

Analyse des activités de diversification touristique, type Bienvenue à la Ferme

- Suivi des territoires
- Recensement des professionnels et de leurs activités annexes
- GT national :
 - réflexion sur la réglementation de la **dégustation** des produits de pêche
 - Faciliter les **procédures** (Commission nationale)

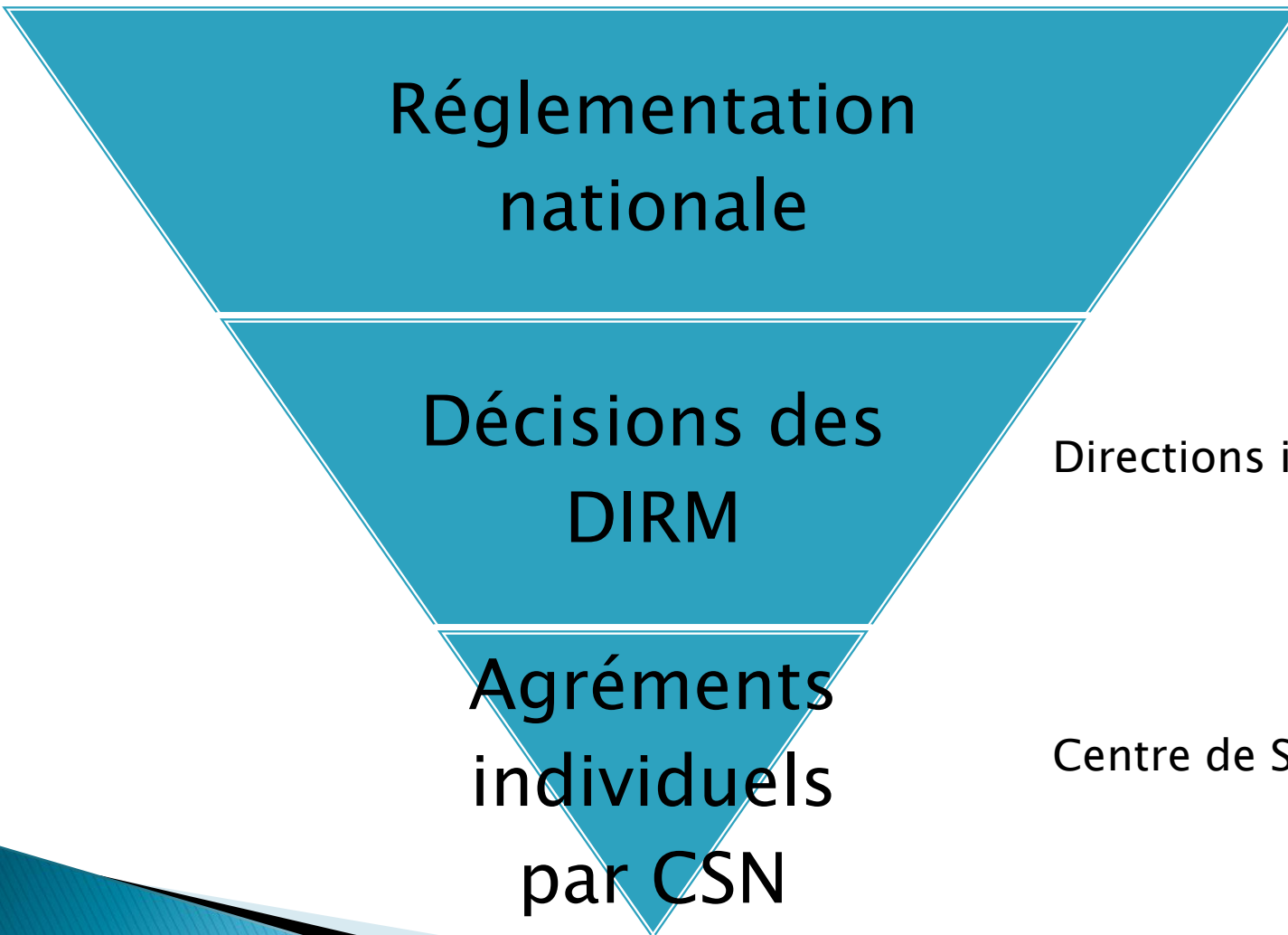


Pescatourisme

Références juridiques

Pescatourisme : Références juridiques

Surtout en termes de **sécurité** !



Directions interrégionales de la mer

Centre de Sécurité des Navires

Pescatourisme : Références juridiques

➤ Réglementation nationale sécurité

- Divisions 226, 227, 230 de [l'arrêté du 23 novembre 1987](#) relatif à la sécurité des navires.
 - Selon activité (pêche ou conchyliculture)
 - Selon la taille des navires (<12m, entre 12-24m)



PESCATOURISME

NAVIRE

RESTRICTIONS
D'EXPLOITATION

DOSSIER DE
STABILITÉ DU
NAVIRE

EQUIPEMENT DE
SAUVETAGE

ACCUEIL

NOMBRE DE
PASSAGERS

CONDITIONS
D'HÉBERGEMENT

SUIVI SÉCURITÉ

PERSONNEL :
QUALIFICATION
ET NOMBRE

FICHE
D'EMBARQUEMENT

Réglementation sur la sécurité relative aux embarquements de passagers selon la catégorie de navigation

(Source : extrait des fiches méthodologiques sur le pescatourisme, AGLIA, octobre 2013)

Division 230-13 Navire aquacole	Division 227-10 Navire de pêche<12m	Division 226-9 12m<Navire de pêche<24m
Arrêté du 9 mai 2011...	Arrêté du 13 mars 2012...	
... portant modification de l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires		
Interdiction à bord des navires pratiquant le dragage en dehors des parcs aquacoles	Interdiction à bord des navires pratiquant le dragage, le chalutage et les goémoniers	Interdiction à bord des navires pratiquant le dragage, le chalutage <u>à perche</u> et les goémoniers
*	12 passagers maximum	
Espace clairement délimité de 0.5m²/passager, protégé de la pleine force de la mer		
Espace réservé aux passagers encadré d'une rambarde de 1m de hauteur minimale, <u>avec possibilité de filière amovible</u>		Espace réservé aux passagers encadré d'une rambarde de 1m de hauteur minimale <u>lorsque</u> les passagers sont à bord
Siège d'au moins 0,45m de largeur libre d'assise par passager		
WC + <u>lavabo</u> obligatoire au-delà de 6h de sortie	WC obligatoire au-delà de 6h de sortie	
Matériel de sécurité suffisant en nombre		

Réglementation sur la sécurité relative aux embarquements de passagers selon la catégorie de navigation

(Source : extrait des fiches méthodologiques sur le pécaturisme, AGLIA, octobre 2013)

Division 230-13 Navire aquacole	Division 227-10 Navire de pêche<12m	Division 226-9 12m<Navire de pêche<24m
Arrêté du 9 mai 2011...	Arrêté du 13 mars 2012...	
... portant modification de l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires		

➤ **Décision n°62/DIRM SA, 12/02/2013** *relative au transport de passagers sur les navires de pêche et les navires aquacoles (pécaturisme et transport occasionnel de passagers)*

➤ FORMATIONS

➤ **Certificat de patron de navire** armé aux cultures marines de niveau 1 ou le capacitaire

➤ Décision DIRM SA n°245/2014 du 7 août 2014 (sur la base du nouveau référentiel des nouveaux brevets des cultures marines) *concernant les conditions d'accueil des passagers sur les navires ostréicoles dans le cadre du pécaturisme :*

- **pas de formation spécifique** lié au pécaturisme.
- si formation obligatoire, liée à **l'exercice du métier**, statut de **patron**, ou à la **catégorie de navigation**.

WC + lavabo obligatoire >10h de sortie

Si agrément pour **2 passagers max.**

Matériel de sécurité nécessaire selon la catégorie de navigation

(Source : extrait des fiches méthodologiques sur le pescatourisme, AGLIA, octobre 2013)

						Catégories de navigation												
						1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}		4 ^{ème}		5 ^{ème}				
12m<Navire de pêche<24m	2 dromes de sauvetage pouvant, chacune, accueillir tout l'équipage et les passagers						1 drome de sauvetage pour tout l'équipage et les passagers						Drome de fixée par l'administration selon les conditions d'exploitation					
	1 combinaison de survie pour chaque membre de l'équipage et chaque passager + 1 brassière de sauvetage pour chaque personne de quart et chaque passager						1 brassière de sauvetage pour chaque membre d'équipage et chaque passager											

Matériel de sécurité nécessaire selon la catégorie de navigation

(Source : extrait des fiches méthodologiques sur le pescatourisme, AGLIA, octobre 2013)

	Catégories de navigation				
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
			1 radeau de sauvetage gonflable pour tout l'équipage et les passagers (navire > 7m pour la 4 ^{ème} cat.)	1 engin flottant pour tout l'équipage et les passagers (navire ≤ 7m pour la 4 ^{ème} cat.)	
Navire de pêche < 12m	1 brassière de sauvetage pour chaque membre d'équipage et chaque passager				VFI ≥ 150N pour chaque membre d'équipage et chaque passager

Matériel de sécurité nécessaire selon la catégorie de navigation

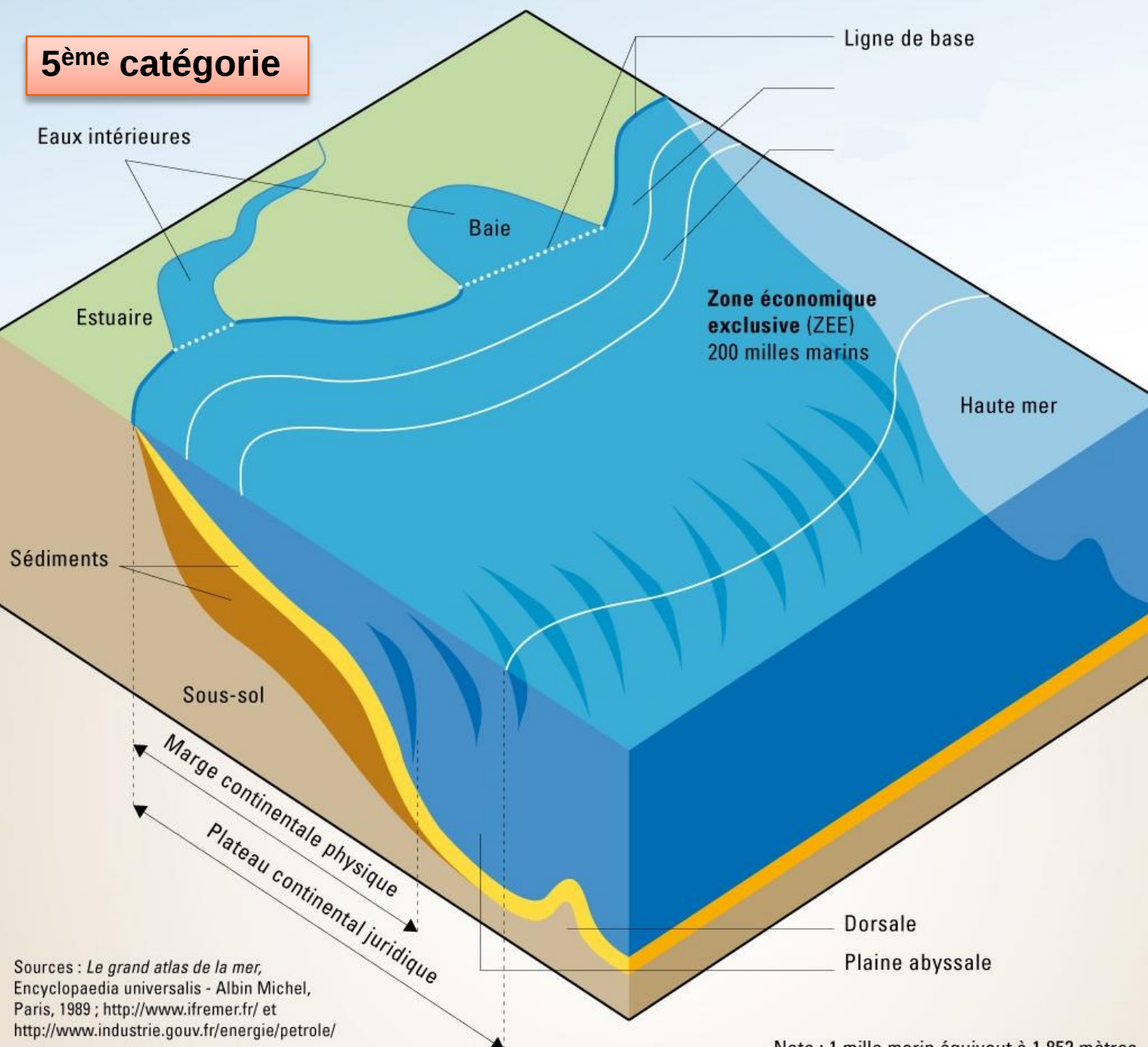
(Source : extrait des fiches méthodologiques sur le pescatourisme, AGLIA, octobre 2013)

	Catégories de navigation				
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Navire aquacole	1 (navire<12m) ou 2 (navire≥12m) radeaux de sauvetage pouvant, chacun accueillir tout l'équipage et les passagers		1 engin flottant (navire<12m) ou 1 radeau de sauvetage (navire≥12m) pour tout l'équipage et les passagers		1 engin flottant pour tout l'équipage et les passagers
	1 brassière de sauvetage pour chaque passager				

Note : la **bouée de sauvetage** peut être considérée comme un engin flottant pour 1 personne

Les catégories de navigation

5^{ème} catégorie



Catégories de navigation

Article 110-2.01, Division 110

Navigation au cours de laquelle le navire demeure constamment dans les **eaux abritées** (telles que rades non exposées, lacs, bassins, étangs d'eaux salées etc.), ou dans les limites éventuellement fixées par le **directeur régional des affaires maritimes** sur proposition du chef de quartier.

Les limites de juridiction et de souveraineté



in *Questions internationales* n°14, juillet-août 2005,
La Documentation française

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008,
www.sciences-po.fr/cartographie

Seul l'usage pédagogique en classe ou centre de documentation est libre.
Pour toute autre utilisation, contacter : carto@sciences-po.fr
Pedagogical use only. For any other use dissemination or disclosure, either whole or partial, contact : carto@sciences-po.fr

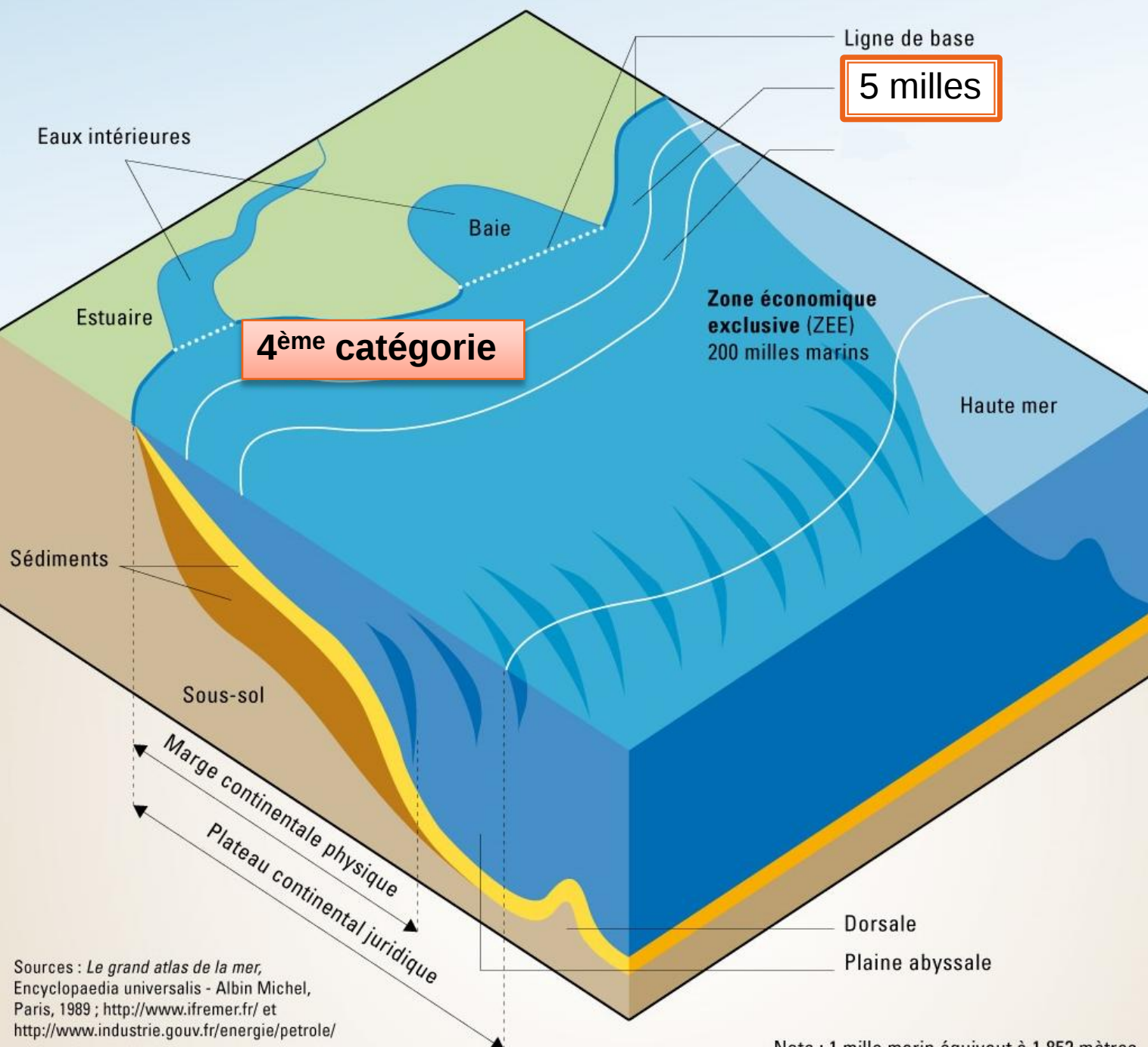
Note : 1 mille marin équivaut à 1 852 mètres.

Sources : *Le grand atlas de la mer*,
Encyclopaedia universalis - Albin Michel,
Paris, 1989 ; <http://www.ifremer.fr/> et
<http://www.industrie.gouv.fr/energie/petrole/>

Catégories de navigation

Article 110-2.01, Division 110

Navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de **5 milles** au-delà de la limite des eaux abritées où se trouve son port de départ.



Les limites de juridiction et de souveraineté



in *Questions internationales* n°14, juillet-août 2005,
La Documentation française

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008,
www.sciences-po.fr/cartographie

Seul l'usage pédagogique en classe ou centre de documentation est libre.
Pour toute autre utilisation, contacter : carto@sciences-po.fr
Pedagogical use only. For any other use dissemination or disclosure, either whole or partial, contact : carto@sciences-po.fr

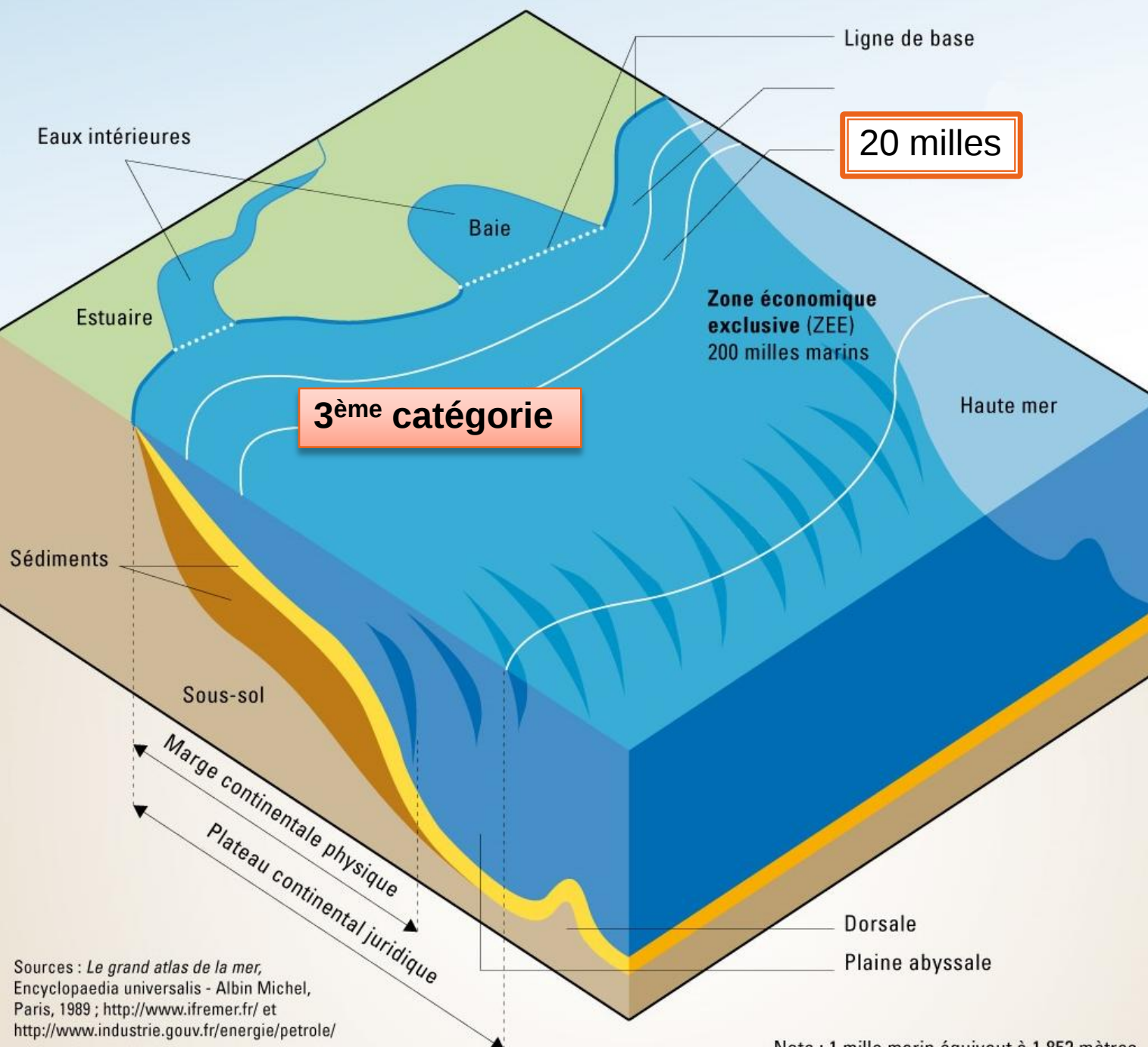
Note : 1 mille marin équivaut à 1 852 mètres.

Sources : *Le grand atlas de la mer*,
Encyclopaedia universalis - Albin Michel,
Paris, 1989 ; <http://www.ifremer.fr/> et
<http://www.industrie.gouv.fr/energie/petrole/>

Catégories de navigation

Article 110-2.01, Division 110

Navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de **20 milles** de la terre la plus proche.



Les limites de juridiction et de souveraineté



in *Questions internationales* n°14, juillet-août 2005,
La Documentation française

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008,
www.sciences-po.fr/cartographie

Seul l'usage pédagogique en classe ou centre de documentation est libre.

Pour toute autre utilisation, contacter : carto@sciences-po.fr

Pedagogical use only. For any other use dissemination or disclosure, either whole or partial, contact : carto@sciences-po.fr

Note : 1 mille marin équivaut à 1 852 mètres.

Sources : *Le grand atlas de la mer*,
Encyclopaedia universalis - Albin Michel,
Paris, 1989 ; <http://www.ifremer.fr/> et
<http://www.industrie.gouv.fr/energie/petrole/>

Catégories de navigation

Article 110-2.01, Division 110
Navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de **200 milles** d'un port ou d'un lieu où les passagers et l'équipage puissent être mis en sécurité
+ au cours de laquelle la **distance entre le dernier port d'escale** du pays où le voyage commence et le **port final de destination** <600 milles.

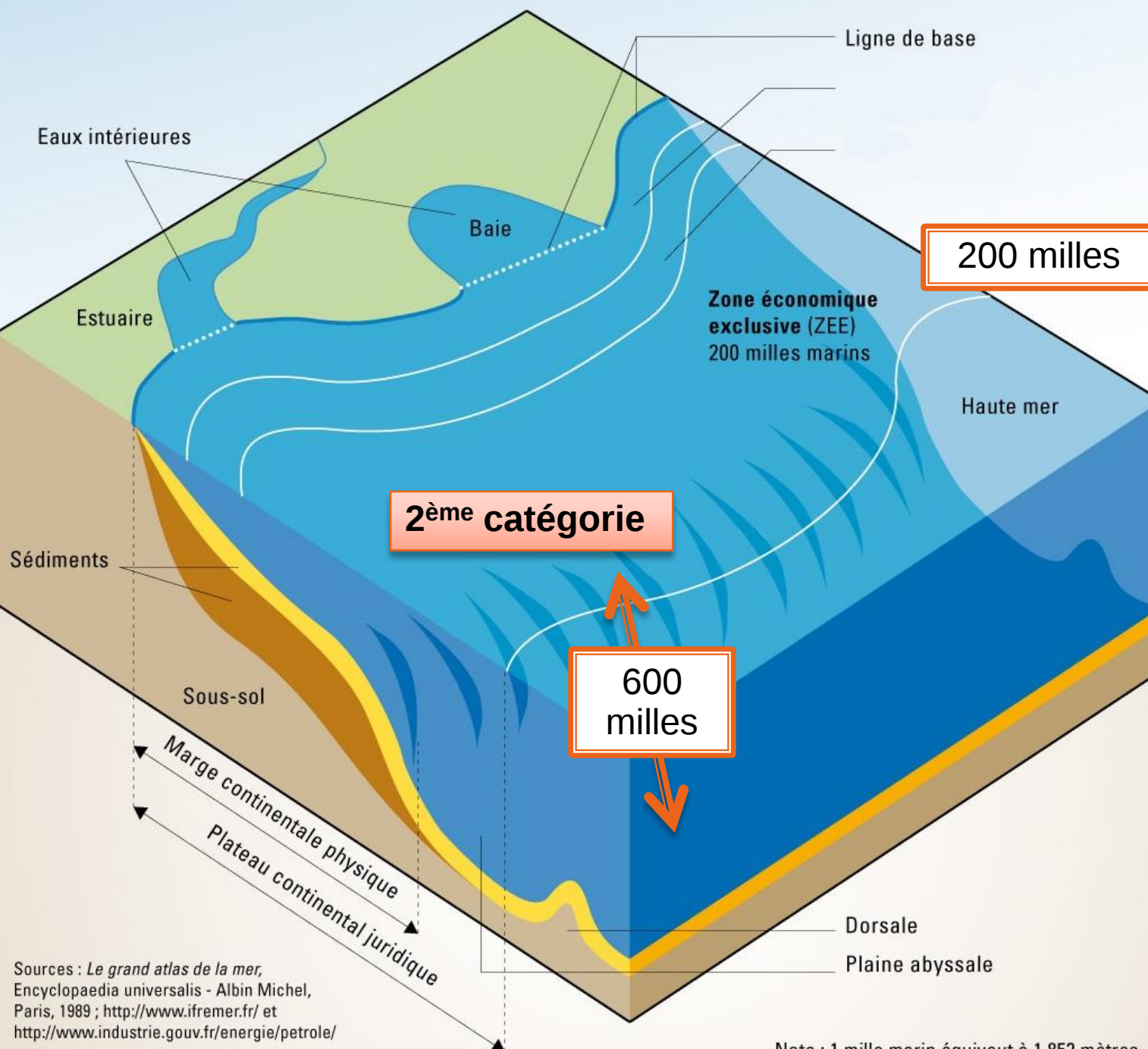
Les limites de juridiction et de souveraineté



in *Questions internationales* n°14, juillet-août 2005,
La Documentation française

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008,
www.sciences-po.fr/cartographie

Seul l'usage pédagogique en classe ou centre de documentation est libre.
Pour toute autre utilisation, contacter : carto@sciences-po.fr
Pedagogical use only. For any other use dissemination or disclosure, either whole or partial, contact : carto@sciences-po.fr



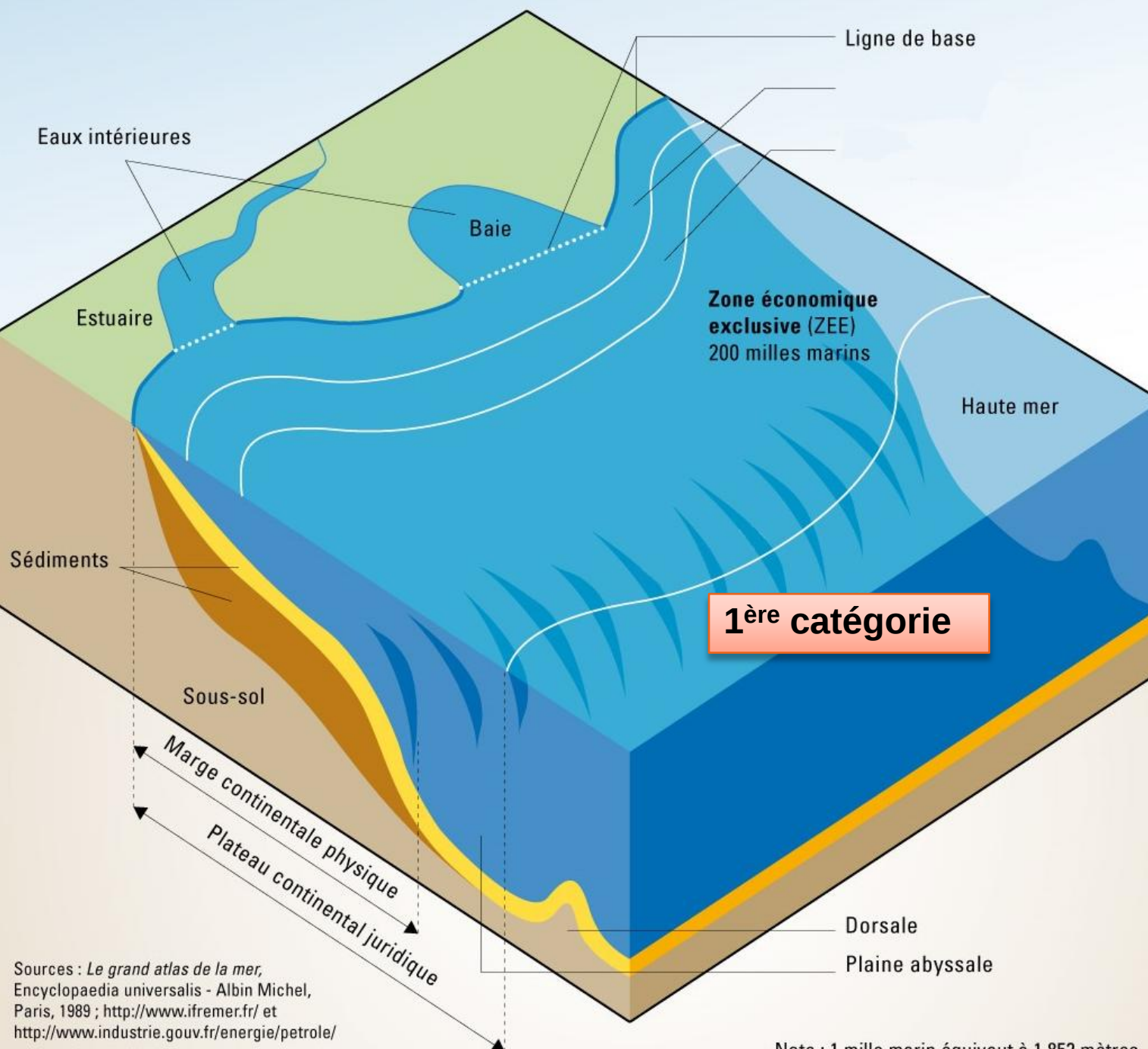
Note : 1 mille marin équivaut à 1 852 mètres.

Sources : *Le grand atlas de la mer*,
Encyclopaedia universalis - Albin Michel,
Paris, 1989 ; <http://www.ifremer.fr/> et
<http://www.industrie.gouv.fr/energie/petrole/>

Catégories de navigation

Article 110-2.01, Division 110

Toute navigation n'entrant pas dans les catégories suivantes.



Les limites de juridiction et de souveraineté



in *Questions internationales* n°14, juillet-août 2005,
La Documentation française

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008,
www.sciences-po.fr/cartographie

Seul l'usage pédagogique en classe ou centre de documentation est libre.
Pour toute autre utilisation, contacter : carto@sciences-po.fr
Pedagogical use only. For any other use dissemination or disclosure, either whole or partial, contact : carto@sciences-po.fr

Note : 1 mille marin équivaut à 1 852 mètres.

Sources : *Le grand atlas de la mer*,
Encyclopaedia universalis - Albin Michel,
Paris, 1989 ; <http://www.ifremer.fr/> et
<http://www.industrie.gouv.fr/energie/petrole/>



Dégustations

Dégustations : Etat des lieux

DÉGUSTATIONS



- Structurations territoriales : **chartes** ou **arrêtés préfectoraux** à Arcachon, en Charente-Maritime et en Bretagne Sud pour l'ostréiculture, une charte d'expérimentation à Arcachon pour les pêcheurs (CDPMEM 33).
- Facilité pour la **conchyliculture** au nom de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime
- Difficile à l'heure actuelle pour les **pêcheurs** car cette activité n'est pas considérée comme dans le prolongement de la production. Par contre, il y a eu des expérimentations à Arcachon et en Méditerranée. La démarche semble plus facile si le pêcheur fait à côté de la vente directe (existence d'un local).

Les règles sanitaires (rapport Ceres Consultant)

DÉGUSTATIONS



- Références juridiques / Europe : Rèlements du Parlement européen et du Conseil Européen du 29 avril 2004 sur les aspects sanitaires
 - n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires (focus : annexe 2, chapitre 3)
 - n°853/2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.

L'aménagement d'une cuisine :

- Mise en place un **système d'assainissement des eaux usées** et des **dégraissoirs** ;
- Utilisation de **matériaux adaptés** : plan de travail en inox, carrelage au sol, centrales de lavage avec des produits bio ;
- Optimisation de **l'organisation de l'espace** : isolation de la cuisine par rapport à la terrasse, distinguer les zones « propres » des zones « sales » grâce à des circuits de cloisonnement...
- Mise en place d'un **plan HACCP**, c'est-à-dire une analyse des risques et maîtrise des points critiques
 - **Effets d'infractions sanitaires** : article L.945-4, 20° du Code Rural et de la Pêche maritime; suspension de l'activité

Les autres références juridiques

DÉGUSTATIONS



- Obtenir 1 licence boissons & alcools auprès de la mairie : [article L.3 331-2 du code de la santé publique](#)
- Fiscalité / Payer des redevances du fait de l'occupation du DPM : taux pour cabanes d'expédition > [Articles R.55 et 56 du code du domaine de l'Etat](#)

Pendant l'activité / Traçabilité des produits et services

- Achat de produits accompagnants le coquillage: obligation d'avoir des factures et de les conserver 5 ans ([art. L 441-3 du Code de Commerce](#))
- Fiscalité / activité : limite de chiffre d'affaire lié au statut agricole ([cf. diapo 19](#))



Visites d'exploitation

Réglementation des visites de cabanes

Textes réglementaires de référence

Visite d'entreprise et Code du Travail

✓ Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail.

Visite d'entreprise et risque industriel

✓ Directive SEVESO 2 (Extraite du Site Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) du 9 décembre 1996 modifiée par la directive (2003/105/CE) publiée au JOCE du 31 décembre 2003.

✓ Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 (JO du 31/07/2003) sur la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Visite d'entreprise et personnes à mobilité réduite

✓ Arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 111-19-1 du code de la construction et de l'habitation.

Documentations

✓ Site national de la découverte économique : Guide pratique, études, référencement d'entreprises :

http://www.decouverte-economique.org/acfci_1_ALK/scripts/sit_accueil/index.php

✓ Site spécialisé : www.visite-entreprise.com

✓ Site de référence "Paquet hygiène et réglementation" disponible sur :

http://www.paquethygiene.com/reglements_du_parlement_europeen_et_du_conseil.asp

✓ Rapport du Conseil national du tourisme : KSOURI S., MARCON A., PREUILH P., 2001. Tourisme de découverte économique et visites d'entreprises. Conseil national du tourisme. La documentation Française. 164 p.

Projets européens

Plus de ressources

- Une analyse des pratiques européennes
 - « Conjuguer pêche et tourisme », FARNET Magazine n°9, automne-hiver 2013
 - « Conjuguer pêche et tourisme au profit des populations locales », FARNET Guide n°9
 - « La diversification des zones de pêche », FARNET Guide n°5
- 

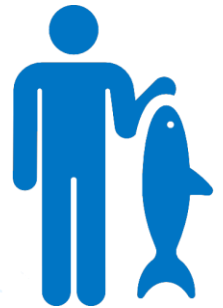
L'Italie, un pays précurseur

Source : Ceres Consultant

- **Pescatourisme** : décret ministériel du 13 avril 1999 n°293
- **Ittitourisme** : loi n°96 du 20 février 2006 ; loi n°4 du 9/01/2012
 - D'activités annexes à activités de **l'agritourisme**
 - **Hébergement, repas, pescatourisme.**
- Réglementations **régionales** (sanitaires)

Pêcheurs : regroupement en **prud'homies**.

- pas de caractère annexe à ces activités
- possibilité que cela soit **l'essentiel de leur activité**



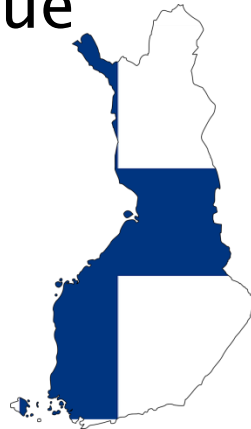
Conchyliculteurs : Ittitourisme

- **Activité annexe** : <50% activité principale
- Autorisation **hébergement et restauration**

Europe Finlande

Laponie du Nord et de l'Est, Sodankyla

- Résumé du projet
- Pour former les pêcheurs souhaitant diversifier leurs activités
- Formation sur mesure pour développer des activités de tourisme
 - Aides publiques disponibles
 - Accueillir & guider les clients
 - Secours en mx aquatique
- Pescatourisme



Europe Espagne

Galice, Ria de Arousa (résumé et ici)

- 2 projets dans la région
- Développer un **tourisme de pêche**
- Projet 1: Diversification d'un distributeur local de fruits de mer
 - **Préparation et dégustation**
- Projet 2 :
 - 57 entreprises de pêche
 - 97 produits touristiques
 - **Visites d'exploitations**
 - **Pescatourisme**



Europe Espagne

Delta de l'Ebre

- Routes thématiques (moule ; pêche artisanale)
- Pescatourisme avec dégustation



Europe Pologne

- Route de la pêche
- Itinéraire basé sur la culture et les traditions de la pêche locale
 - Hébergement dans une maison de pêcheur
 - Promenade historique à vélo
 - Visite d'un port pour observer le travail...



Europe Royaume-Uni

- Pescatourisme par un pêcheur
- Dans le cadre d'une démarche éducative sur les pratiques de pêche durable.



- Lac de Vortsjarv, résumé du projet
- Valoriser la culture et les traditions halieutiques
- Développement d'un parc de loisir contenant du pécaturisme à bord d'un voilier
 - Dérivé du pesca : démo de techniques de pêche traditionnelles, récits, aperçu de la zone de pêche locale.
 - Dégustation du poisson fumé
 - Apprentissage des techniques de nettoyage & fumage de poisson.
- Vidéo



Europe Espagne

Galice, Muxia

Diversification au sens large

- Hôtel « A de Lolo », [résumé du projet](#)
- Une femme de pêcheur à la retraite a ouvert un hôte-restaurant qui a pour thème l'histoire maritime locale
 - Produits locaux servis
 - Dvpt de nouvelles recettes par les chefs



Europe Portugal



Dérivé de
pescatourisme

- Peniche
- Observer la pêche à la sardine sur un bateau de tourisme
- Diner dans un restaurant de poissons locaux.

Belgique



- Résumé de projet
- Pêcheurs et restaurateurs
- Créer un nouveau marché pour les poissons de la région, transformés en plats de qualité dans les meilleurs restaurants d'Ostende → Menu à l'Ostendaise



Bulgarie

Diversification au sens large

- Chambre pour les touristes chez un pêcheur

Plus de ressources

- Le site Aglia : <http://www.aglia.fr/projet/pescatlantique-9/>
- [La synthèse + rapports sur les perspectives FR et EU](#)
- La stabilité des navires <12m dans la pratique : [synthèse du CNPMMEM](#)
- En Méditerranée
 - [Rémi Bellia et le fonds européen](#) « Axe 4 FEP », le projet [pescatourisme 83](#).
 - [En Algérie](#)